

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

~~A/33/135~~
✓ S/12734

13 juin 1978

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-troisième session
Point 28 de la liste préliminaire*
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-troisième année

Lettre datée du 12 juin 1978 adressée au Secrétaire général par le
représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 9 juin 1978
adressée à M. Nail Atalay, représentant de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de
la lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste
préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ilter TURKMEN

* A/33/50/Rev.1.

ANNEXE

Lettre datée du 9 juin 1978 adressée au Secrétaire général
par M. Nail Atalay

M. Rossides s'efforce dans sa récente lettre (A/33/128-S/12729) de faire sombrer dans l'oubli les activités inhumaines et inconstitutionnelles de l'administration chypriote grecque, les mauvais traitements patents et la discrimination qui ont été le lot de la population chypriote turque de 1963 à 1974. Les membres du Conseil de sécurité ou les membres de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble ne s'y laisseront pas prendre, puisqu'ils ont connaissance de tous les détails de ces atrocités grâce aux rapports périodiques du Secrétaire général, mais on ne saurait laisser passer sans commentaire, cette tentative de parler pour les Chypriotes turcs et en leur nom. C'est pourquoi, au risque de me répéter, je tiens à faire remarquer que les dirigeants chypriotes grecs n'ont plus rien eu à faire avec les Chypriotes turcs à partir de décembre 1963, date à laquelle ils ont expulsé par la force militaire tous les éléments chypriotes turcs du Gouvernement constitutionnel de Chypre, et leur ont refusé depuis toute voix aux processus budgétaires ou constitutionnels. Depuis ce temps, les Chypriotes turcs n'ont cessé de résister aux tentatives des Chypriotes grecs d'helléniser Chypre en en faisant une colonie de la Grèce. Ce coup de force des dirigeants grecs en décembre 1963 s'est trouvé encore dépassé par celui de juillet 1974, qui a rendu l'intervention turque inévitable : si éloquent soit-il, M. Rossides ne peut faire de cette intervention légitime une "invasion", pas plus que son amnésie relative au traitement subi par la communauté chypriote turque pendant 11 ans ne peut faire oublier au monde les effroyables résultats des actes perpétrés par les Grecs à Ayios Vasilios, Aloa, Sandallari, Maratha, Ktima, Tokhni, Zyhhi, Mari, etc., où les civils turcs ont été sans le moindre remords exterminés en masse. C'était bien là le sort qui attendait tous les Chypriotes turcs si le coup de 1974 avait réussi, comme l'a reconnu l'archevêque Makarios, lui-même à New York (S/PV.1780, p. 7 à 21). La destruction de ces villages et de 103 autres, où les Chypriotes turcs n'ont pas été autorisés à retourner pendant 11 ans, le fait que les Chypriotes turcs âgés ne puissent même pas percevoir leurs prestations d'assurances sociales, ne donnent guère le droit à M. Rossides de parler en leur nom. Un peu de sincérité et de réalisme sont encore nécessaires pour fonder la paix future. Nous sommes profondément déçus de voir jour après jour les dirigeants chypriotes grecs et leurs représentants essayer d'oublier le passé et insister sur les événements de 1974, comme si le problème de Chypre avait commencé en juillet de cette année-là. Il est décourageant de les voir se poser en protecteurs de la communauté chypriote turque, essayant de parler en son nom, oubliant totalement les réalités de l'île.

S. Exc. M. Denktash a réitéré aujourd'hui sur la cinquième chaîne de télévision son appel à M. Kyprianou pour la reprise du dialogue. J'ai été autorisé à rendre cette invitation officielle. Le président Denktash est prêt à rencontrer M. Kyprianou, et souhaite le faire, pour débattre :

- a) Les modalités de la reprise des pourparlers intercommunautaires;
- b) Toutes les questions relatives à la normalisation des relations intercommunautaires, notamment la réouverture de l'aéroport international de Nicosie à la circulation aérienne;
- c) Toute autre question que M. Kyprianou voudrait voir inscrire à l'ordre du jour.

Pour le président Denktash, la reprise d'un dialogue, dont le but avait été envisagé entre lui-même et feu l'archevêque Makarios, à savoir, une république fédérale non alignée, constituée de deux zones, est la seule voie vers la paix, et rien ne peut remplacer le dialogue intercommunautaire.

Etant donné que la partie chypriote turque accorde la priorité aux négociations de paix, je ne chercherai pas à répondre à tous les points soulevés par M. Rossidès dans sa lettre mentionnée plus haut, car il ne fait que répéter, comme sur un vieux disque, tout ce qu'il a pu dire auparavant pour déformer les faits et justifier un refus de négocier totalement injustifiable.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant,

(Signé) Nail ATALAY